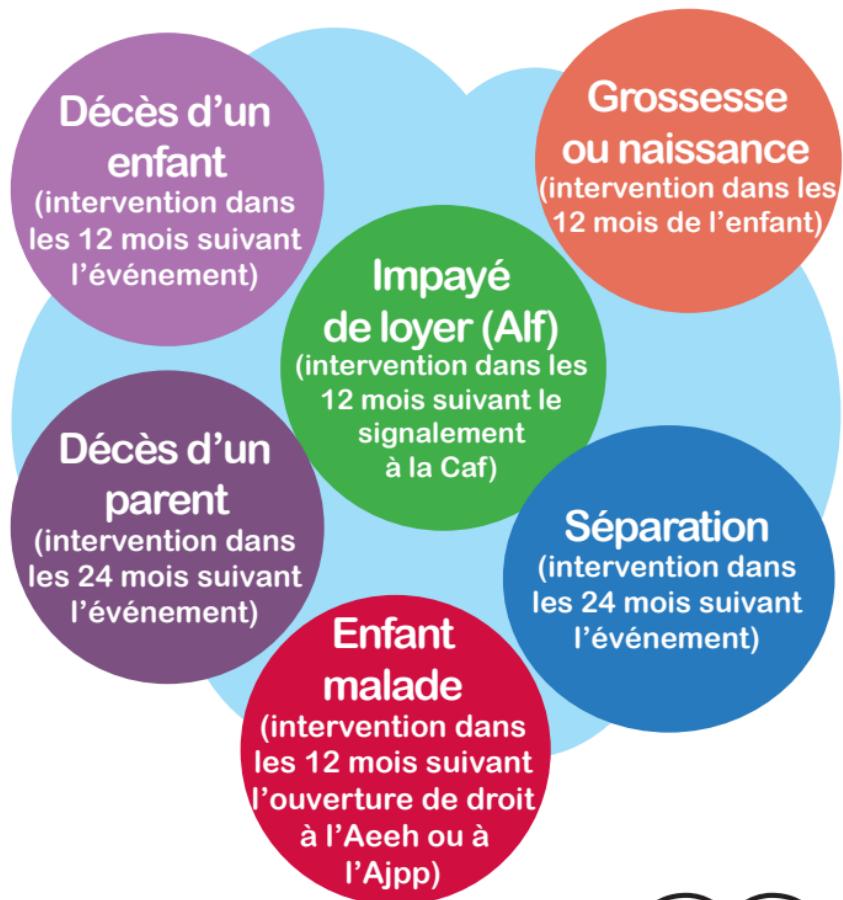


L'offre de TRAVAIL SOCIAL DE LA CAF

- Elle s'adresse aux **allocataires avec enfants à naître ou à charge** au titre des prestations familiales.
- En cas de séparation, elle s'adresse aussi **au parent séparé n'ayant pas la charge de l'enfant** et en cas de décès d'un parent, aux **tierces personnes accueillantes**.



Contacter un travailleur social :
[caf.fr/Ma Caf/Vie personnelle/](http://caf.fr/MaCaf/Viepersonnelle/)
Les travailleurs sociaux de la Caf

